

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2014

Le mardi vingt cinq février deux mille quatorze à 18 H 30,  
le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
M. Jacques BUNEL, Maire.

Etaient présents :

MM GERON Michel, MALO Jean-Marc, FONTANIE Guy, JACQUES Jean-Paul,  
Mmes BACHELEY Françoise, MARRO Corinne, adjoints.  
MM BRACHAIS Christian, DUPUIS Arnaud, DUVAL Gérard, FLEURY Philippe, JOUTEL  
Yves, LEBOURGEOIS Jean Pierre, LECROQ Arnaud, LELAUMIER Yves, LENORMAND  
Gérard, MOIZAN Gérard, PARIETTI Patrice, Mme BELLET Florence.

Etait excusée absente et avait donné pouvoir :

Mme BELLANGER Nadine a donné pouvoir à M. FLEURY Philippe.

Etaient absentes :

Mmes HATEY Muriel, LEGROS Aurélie, MESNIL Virginie.

soit 19 membres présents - 20 votants sur 23 conseillers en exercice.

Nommé(e) secrétaire de séance : Mme BELLET Florence

2 auditeurs assistaient aux débats.

Date d'affichage du présent procès-verbal : 28 février 2014.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation. Il est adopté à l'unanimité.

Puis, le Conseil municipal à l'unanimité sauf indication contraire :

⇒ **ACCEPTE** la modification de l'ordre du jour :

- Ajournement de la question relative à l'avenant au contrat d'eau potable,
- Ajout de la question relative à l'acquisition du centre médical.

*Sous la présidence de M. Christian BRACHAIS,*

⇒ **EXAMINE** les résultats financiers et **VOTE** par 19 voix (M. BUNEL, Maire se retire du vote) les comptes administratifs de l'exercice 2013.

Les bilans comptables des différents budgets s'établissent comme suit :

### **Commune de Goderville :**

- excédent de fonctionnement :	1 242 662.36 €
- excédent d'investissement :	378 007.30 €
<b>Soit un résultat global de :</b>	<b>1 620 669.66 €</b>
Restes à réaliser de dépenses :	2 644 500.00 €
Restes à réaliser de recettes :	1 054 500.00 €

### **Service de l'Eau et de l'Assainissement :**

- excédent de fonctionnement :	60 073.82 €
- excédent d'investissement :	298 542.24 €
<b>Soit un résultat global de :</b>	<b>358 616.06 €</b>
Restes à réaliser de dépenses :	200 000.00 €
Restes à réaliser de recettes :	32 800.00 €

### **Service Public d'Assainissement Non Collectif :**

- excédent de fonctionnement :	11 238.30 €
- excédent d'investissement :	12 744.10 €
<b>Soit un résultat global de :</b>	<b>23 982.40 €</b>

### **Lotissement de la Voie Romaine :**

- excédent de fonctionnement :	64 047.92 €
- déficit d'investissement :	0 €

⇒ **AFFECTE** les excédents de fonctionnement à la couverture des déficits d'investissement et au besoin de financement des restes à réaliser si nécessaire.

*M. BRACHAIS félicite M. le Maire pour sa bonne gestion des deniers publics. M. BUNEL y associe l'ensemble des services administratifs.*

⇒ **APPROUVE** les comptes de gestion 2013 du receveur municipal pour tous les budgets. Ceux-ci présentent les mêmes résultats que les comptes administratifs de la Commune.

⇒ **AUTORISE** une ouverture de crédits avant vote du budget primitif à hauteur de 520 000 €, représentant 18.10 % des inscriptions budgétaires 2013, le seuil de 25 % étant admis par la Direction des Finances Publiques.

⇒ **VALIDE** par 19 voix l'acquisition du Centre Médical et du parking pour un montant de 475 000 €, **CHARGE** l'Office Notarial de Goderville de la rédaction de l'acte et des formalités qui en découlent.

*(Le Docteur Parietti, concerné par l'affaire se retire du délibéré.)*

*Au préalable du vote, M. Malo a présenté l'étude du cabinet comptable CERFRANCE. Cette étude a pour objectif de reprendre les charges de fonctionnement payées par les praticiens du cabinet médical et de déterminer les pistes d'économie afin d'obtenir un coût moindre, optimisant ainsi les possibilités d'installation d'un jeune médecin.*

*Le rapport met en avant une diminution des dépenses de 24 %.*

*Pour la mise à disposition des locaux, une somme de 10 € par m2 occupé sera réclamée aux différents locataires. Il est envisagé d'installer un deuxième orthophoniste dès que possible. La pose d'une cloison et d'une porte est à prévoir.*

*Mme Bellet s'enquiert de l'état du bâtiment. La toiture a été révisée récemment et la chaudière sera reprise dans le contrat de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux.*

*M. Malo fait savoir que les services administratifs de la mairie sont chargés de prendre l'attache de partenaires financiers pour l'emprunt à réaliser.*

⇒ **ADOpte** les trois avant projets préparés par le Syndicat Départemental d'Energie.

Ces projets sont les suivants :

- Eclairage du parking du Dojo,
- Remplacement de 6 lanternes sur l'accès de la déchetterie,
- Raccordement au réseau électrique de la salle culturelle.

Les participations communales concernant des ouvrages communautaires seront remboursées par la Communauté de Communes.

⇒ **DECIDE** des travaux suivants :

- Ralentisseur rue Emile Bénard  
*Un long débat a précédé le vote.*

*M. Malo a fait part de nuisances provoquées par un des passages surélevés rue Emile Bénard, cet ouvrage étant un obstacle à l'écoulement de l'eau. Celui-ci fait état d'une mauvaise appréciation du profil de la route, le passage surélevé ayant été mis en place à un point bas de la rue.*

*Diverses solutions sont envisagées : acodrain plus large, remise en place du fil d'eau, création d'un regard rejetant les eaux pluviales dans le réseau EU. (réseau unitaire dans cette rue), démolition de l'ouvrage.*

*Monsieur Malo propose la suppression du passage surélevé, coût 6 949 € TTC*

*Certains élus s'insurgent, ce plateau dans le prolongement du trottoir ayant été mis en place dans le but de réduire la vitesse excessive des véhicules et de faciliter le cheminement des piétons.*

*M. Malo rappelle le projet d'aménagement de carrefour au champ de foire, il conviendra de le réaliser rapidement.*

*Certains évoquent la responsabilité de la maîtrise d'œuvre.*

*Par 12 voix pour (8 voix contre), les élus ont privilégié la démolition du plateau.*

*MM. Fleury (2 voix – pouvoir de Mme Bellanger), Lenormand, Dupuis, Lecroq, Lebourgeois, Brachais, Mme Bellet se sont opposés à ce choix.*

- Bâtiment loué à Eaux de Normandie (site de la Briqueterie)

*M. Malo signale la nécessité de changer les gouttières du bâtiment loué à Eaux de Normandie.*

*Il propose d'inverser la pente de ces gouttières, ce qui permettra à terme de combler le bassin qui se trouve à l'entrée du site.*

*Les eaux de toiture seront ensuite emmenées vers le fond du terrain par un drainage approprié.*

*Le cabinet d'étude ECOTONE, qui a conçu l'aménagement hydraulique du site a été contacté, ses propos confirment l'absorption possible de ces eaux de toiture par les noues en place.*

*Ces travaux recueillent la majorité des voix des élus (19 voix pour, une abstention, M. Lecroq)*

- Logement dans l'enceinte sportive

*M. Malo rappelle les problèmes d'infiltration dans le sous-sol de la maison d'habitation du stade. Il propose les travaux suivants : pose d'enduit bitumeux assurant une étanchéité des soubassements, remise en état du citerneau récupérant les eaux usées de la cuisine. Coût 1 800 € TTC. (Vote à l'unanimité)*

⇒ **MODIFIE** le tableau des effectifs de la collectivité.

⇒ **FIXE** par 17 voix la mise à disposition des jardins familiaux à 27 € à partir du 1<sup>o</sup> mars 2014.

*Votent contre M. Moizan et M. Fleury – deux voix, pouvoir de Mme Bellanger.*

⇒ **AUTORISE** M. le Maire à renouveler la convention de maintenance des deux abris-bus de la place de Verdun. Cette convention est signée en partenariat du Département.

⇒ **EST INFORME** d'une proposition d'ateliers péri-scolaires, ateliers qui pourraient mis en place dans le cadre de la réforme du rythme scolaire à la rentrée prochaine.

*Mme Bacheley rend compte du projet préparé par la commission aux affaires scolaires.*

*A la lecture des questionnaires adressés aux parents, peu d'enfants resteront après l'enseignement scolaire. Ce projet a été préparé en s'appuyant sur les réponses des parents.*

*Mme Bacheley rappelle les nouveaux horaires appliqués à la rentrée 2014 :*

*matin : 8 h 45 – 11 h 45, suivi d'une pause méridienne d'une heure trente,*

*après-midi : 13 h 15 – 15 h 30.*

*Après les cours, une garderie ludique avec ateliers de travaux manuels sera mise en place tous les jours scolaires de 15 h 30 à 17 h, la garderie traditionnelle prendra le relais jusqu'o 18 h 30.*

*Les mardis et jeudis de 15 h 30 à 17 h seront proposés trois types d'activités : musicales, gymniques et sportives*

*La commission a privilégié des ateliers d'une heure trente, deux jours par semaine permettant ainsi aux animateurs de mettre en place des actions plus constructives.*

*La charge financière est à l'étude. L'Etat versera une aide de 45 € par enfant pour la rentrée 2014. Reste à voir pour la pérennité de cette aide, M. Malo le souligne d'ailleurs, déplorant le désengagement de l'état dans ce domaine.*

*M. Lecroq regrette l'absence de participation des parents à cette réflexion.*

Questions diverses :

M. Lebourgeois souligne le manque de civisme de certaines personnes déposant des détritrus sous l'abri-bus proche de la caserne des pompiers.

M. Fleury fait constater le manque d'éclairage public rue Emile Bénard à proximité de l'abri-bus. M. le Maire prendra contact avec les services intéressés.

M. Moizan demande le comblement du bassin proche du Mutant. M. le Maire fait part de son désaccord. M. Moizan sollicite au moins son entretien.

M. Y Joutel s'interroge sur l'affaissement de la chaussée rue de la Voie Romaine, phénomène pérenne malgré diverses interventions.

M. Géron rappelle l'emplacement d'un ancien poteau téléphonique qui aujourd'hui par le biais d'infiltrations provoque une fragilité du sol. Il convient donc de renforcer l'assise de la

route et de prendre appui sur une structure plus large. Un devis a été sollicité à l'entreprise qui a réalisé les travaux de voirie du lotissement.

Mme Bellet regrette qu'une décision relative à une aide financière apportée à une famille ait été prise en municipalité et non en réunion CCAS.

Mme Marro avance que le motif de cette aide repose sur une participation à un voyage scolaire, décision actée en début de mandat en CCAS, il suffisait de vérifier les conditions de ressources de la famille, celles-ci sont à l'évidence peu élevées.

*Séance levée à 20 H 15.*

**2014 – 41**

*Extraits de délibérations adressés à la SOUS PREFECTURE*

**QUESTION N°1 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 22 à 25**

✓ *Examen et vote des comptes administratifs 2013*

a) *Commune*

- b) *Service de l'Eau et de l'Assainissement*
- c) *Service Public d'Assainissement non Collectif*
- d) *Lotissement de la Voie Romaine*

**QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 26**

- ✓ *Vote des comptes de gestion du receveur municipal*

**QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 27 - 28**

- ✓ *Autorisation à ouverture de crédits de dépenses d'investissement avant vote du budget 2014*

**QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 29**

- ✓ *Autorisation à acheter le centre médical*

**QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 30 - 31**

- ✓ *Examen des avant projets de travaux d'électrification élaborés par le Syndicat Départemental d'Energie*

**QUESTION N° 6 PAS DE DELIBERATION - crédits inscrits au budget**

- ✓ *Travaux à réaliser :*
  - *Ralentisseur rue Emile Bénard*
  - *Bâtiment loué à Eaux de Normandie – gouttières*
  - *Logement enceinte sportive*
  -

**QUESTION N° 7 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 32 - 33**

- ✓ *Modification du tableau des effectifs*

**QUESTION N° 8 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 34**

- ✓ *Tarifs des jardins familiaux 2014*

**QUESTION N° 9 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 35**

- ✓ *Autorisation à signature d'une convention avec le Département relative à la mise à disposition d'un abri bus, Place de Verdun*

**QUESTION N° 10 PAS DE DELIBERATION**

- ✓ *Proposition de mise en place d'ateliers dans le cadre de la réforme du rythme scolaire*